



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 35998

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde. Ce projet prévoirait notamment la suppression des sciences économiques et sociales des enseignements fondamentaux obligatoires. Il suscite l'inquiétude légitime de nombreux enseignants qui craignent que les élèves ne soient privés de connaissances indispensables à l'appréhension des logiques économiques, sociétales ou environnementales de notre temps. Sachant que le projet de réforme est en cours de préparation, il lui demande de prendre en compte les inquiétudes des enseignants, avant de fixer définitivement le périmètre et le contenu des enseignements qui seront dispensés en classe de seconde, à l'issue de la réforme des lycées.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant 1 ou 2 semestres (l'horaire actuel étant de deux heures trente, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35998

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10106

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10950